



Procès verbal n°5

du 11 août 2026

District du Lot de Football – 46000 Cahors
715, Côte des Ormeaux



<https://district-foot-lot.fff.fr>



districtfoot46



INFORMATIONS GENERALES

REUNIONS DE RENTREE – SENIORS MASCULINS :

Le District du Lot de Football vous informe que deux réunions d'informations concernant la catégorie **SENIORS MASCULINS** pour la nouvelle saison 2025/2026 sont programmées :

- . le **MERCREDI 26 AOUT 2026 à 19 h 30, salle polyvalente de MARINHAC LENTOUR,**
- . le **JEUDI 27 AOÛT à 19 h 30 au siège du District du Lot de Football à CAHORS.**

Votre présence est requise obligatoirement sur l'un des deux centres.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat du District par retour de mail avant le lundi 24 août 2026 (nom des participants, date retenue...).

RAPPEL : Formation Initiale en Arbitrage (FIA) – Saison 2026/2027 :

Le District du Lot de Football organise une Formation Initiale en Arbitrage (FIA) pour la saison 2026/2027. Cette formation est ouverte à toutes les personnes souhaitant devenir arbitre officiel et s'investit dans le football lotois.

Le samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026 toute la journée de 8 h à 17 h au complexe sportif de LHOSPITALET (46170).

Le samedi 10 octobre 2026 demi-journée de 8 h à 12 h au complexe sportif de LHOSPITALET (46170)

Le samedi 17 octobre 2026 toute la journée de 8 h à 18 h au siège du District du Lot de football à CAHORS (46000).

Les modalités d'inscription vous seront données ultérieurement.

RAPPEL TOLERANCE ZERO :



Scénarios d'interruption de match Tolérance zéro

- **Situation 1 : interruption < 5 min** Sans retour au vestiaire (renouvelable)
Si sécurité des acteurs et spectateurs n'est pas en jeu.
Échange entre arbitre, les deux capitaines et délégué.
Ex: Chants haineux ou homophobes
Jets de projectiles sans cible
- **Situation 2 : interruption > 5 min** Et retour au vestiaire
Si sécurité des acteurs ou spectateurs est en jeu.
Échange entre arbitre, délégué et responsable sécurité du club recevant et adversaire.
Identification des instigateurs et demande d'expulsion.
Ex: Bagarre en tribune
Menaces +++ contre arbitres et/ou joueurs
- **Situation 3 : arrêt automatique** Avec retour au vestiaire
En cas de blessure ou agression physique d'un acteur du jeu en raison d'incidents en tribune.
Échange entre arbitres, capitaines, délégués et membres de chaque club.
Ex: Jet de pierre, de bouteille d'eau ou autre projectile sur un arbitre ou joueur.
- **Situation 4 : arrêt de la rencontre**
Si les situations 1 et 2 persistent malgré plusieurs arrêts de jeu.
Ex: Match suspendu à plusieurs reprises sans amélioration.

REGLEMENT « CARTON BLANC » RECTIFIE (en rouge) applicable à compter de 2026/2027 :



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL
Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats du District, Territoire et LFO ainsi que toutes les Coupes du LOT & Coupe Occitanie :

SENIORS FEMININES & MASCULINS

JEUNES FEMININES & MASCULINS

A partir des U13 pour les compétitions à 11 & à 8.

Ne concerne pas le Foot Animation.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France et en Coupe Gambardella.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur de champ, un remplaçant ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.
- Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction entraîne immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée.
- Si le capitaine est le gardien de but ce sera le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui subira l'exclusion temporaire, dans les conditions générales d'application du protocole relatif aux exclusions temporaires.

- **SI UN REMPLACANT PRESENT SUR LE BANC DE TOUCHE (UNIQUEMENT SUR LES COMPETITIONS DE DISTRICT CHAMPONNAT & COUPES TOUTES CATEGORIES JEUNES MASCULIN, FEMININ ET SENIORS MASCULINS ET FEMININ) reçoit un carton blanc en étant sur le banc de touche il devra attendre 10mn avant de pénétrer sur le terrain s'il doit remplacer un joueur de champ et son équipe évoluera à 10 durant cette période.**

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le **CARTON BLANC**.

Pour un membre de l'encadrement présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir le capitaine de l'équipe concernée et c'est le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui le remplacera durant cette exclusion temporaire. Les personnes exclues temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes et c'est l'arbitre seul qui en fait le décompte.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE.

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif exclusif de : **Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.**

- **Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.**
- **Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera EXCLU du terrain et du banc.**

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = 1 CARTON ROUGE

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement.

- **Au cours d'un même match, un joueur ou dirigeant qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire et qui reçoit un Carton Jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 sera exclu définitivement.**

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune ou inversement = CARTON ROUGE

- **Le capitaine ou le vice-capitaine qui aura effectué une exclusion temporaire qui a été causée par le comportement d'un dirigeant, s'il reçoit un carton blanc ou jaune ne sera pas exclu.**

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris. Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre lui délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera à la Commission Juridique et au secrétariat du District.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entraîner une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

11- GESTION DE LA FIN DE RENCONTRE

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL BP21 46000 CAHORS CEDEX 9

TEL : 05 65 35 68 10 MAIL : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

ENGAGEMENTS FUTSAL SENIOR MASCULIN :

L'engagement Futsal en sénior masculin pour les niveaux de D1 et de D2 a été rendu obligatoire par un vote lors de l'Assemblée Générale d'été du District du 20 juin dernier. Aussi, toutes les équipes évoluant en D1 et D2 pour cette saison ont été engagées d'office.

Concernant les équipes de D3 et de D4, elles sont libres de s'engager, via Footclubs, jusqu'au 19 décembre prochain.

Les dates identifiées sont les 16 et 17 ; 23 et 24 ; 30 et 31 janvier 2027. Tarif engagement : 20 euros/équipe.

PLANNING COMPETITIONS SENIORS MASCULINS - SAISON 2026/2027

DATES	D1	D2	D3	D4	R1	R2	R3	Cpe France	Cpe Occitanie	Cpe Bondoux	Cpe Laville	Cpe Rés A	Cpe Rés B
août 26													
sam 22/dim 23								T1					
sam 29/dim 30								T2					
sept 26													
sam 5/dim 6	J1				J1	J1	J1						
sam 12/dim 13	MR				MR	MR	MR	T3	Cadrage				
sam 19/dim 20	J2	J1	J1	J1	J2	J2	J2						
sam 26/dim 27	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	T4	T1				
oct 26													
sam 3/dim 4	J3	J2	J2	J2	J3	J3	J3						
sam 10/dim 11	MR	MR	MR	MR	MR	CO/MR	CO/MR	T5	T2				
sam 17/dim 18	J4	J3	J3	J3	J4	J4	J4						
sam 24/dim 25	MR	MR	MR	MR				T6	T3				
nov 26													
sam 31/dim 1	J5	J4	J4	J4	J5	J5	J5						
sam 7/dim 8	J6	J5	J5	J5	J6	J6	J6						
Mercredi 11/11	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR						
sam 14/dim 15	MR	MR	MR	MR				T7	T4 (dernier T Dist)				
sam 21/dim 22	J7	J6	J6	J6	J7	J7	J7						
sam 28/dim 29	J8	J7	J7	J7	J8	J8	MR	T8					
déc 26													
sam 5/dim 6	J9	J8	J8	J8	J9	J9	J8						
sam 12/dim 13	J10	J9	J9	J9	J10	J10	J9						
sam 19/dim 20	J11	MR	MR	MR	MR	MR	MR	1/32èmes					
vendredi 25 (Noël)	T R E V E												
sam 26/dim 27													
janv 27													
vendredi 1er													
sam 2/dim 3													
sam 9/dim 10	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	1/16èmes	1/32èmes				
sam 16/dim 17	FUTSAL				J11	J11	J10						
sam 23/dim 24					J12	J12	MR						
sam 30/dim 31					J13	J13	J11						
févr 27													
mercredi 03								1/8èmes					
sam 6/dim 7	MR	MR	MR	MR	J14	J14	J12			T1	T1	T1	T1
sam 13/dim 14	J12	J10	J10	J10	MR	MR	MR		1/16èmes				
sam 20/dim 21	J13	J11	J11	J11	J15	J15	J13						
sam 27/dim 28	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		1/8èmes	1/8èmes	1/8èmes	1/8èmes	1/8èmes
mars 27													
mercredi 3								1/4					
sam 6/dim 7	J14	J12	J12	J12	J16	J16	J14						
sam 13/dim 14	J15	J13	J13	J13	J17	J17	MR						
sam 20/dim 21	J16	J14	J14	J14	J18	J18	J15						
sam 27/dim 28 (Pâques)	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		1/4				
lundi 29	MR	MR	MR	MR									
avr 27													
sam 3/dim 4	MR	MR	MR	MR	J19	J19	J16			1/4 de F	1/4 de F	1/4 de F	1/4 de F
sam 10/dim 11	J17	J15	J15	J15	J20	J20	J17						
sam 17/dim 18	J18	J16	J16	J16	J21	J21	MR						
mercredi 21								1/2					
sam 24/dim 25	MR	MR	MR	MR	J22	J22	J18			1/2 F	1/2 F	1/2 F	1/2 F
mai 27													
sam 1er/dim 2	J19	J17	J17	J17	J23	J23	J19						
Jeudi 6 (Ascension)	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR					Finale	Finale
sam 8/dim 9	J20	J18	J18	J18	J24	J24	J20						
sam 15/dim 16	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	FINALE	1/2				
lundi 17 (Pentecôte)	MR	MR	MR	MR									
sam 22/dim 23	J21	MR	MR	MR	J25	J25	J21						
sam 29/dim 30	J22	Finale	Finale	Finale	J26	J26	J22						
juin 27													
sam 5/dim 6					Barrages	Barrages	Barrages		FINALE	Finale	Finale		
sam 12/dim 13					Barrages	Barrages	Barrages						
sam 19/dim 20							Barrages						
sam 26/dim 27													

MR : match de rattrapage

COMMISSION DES JEUNES

DATES LIMITES DES ENGAGEMENT DES EQUIPES FEMININES ET JEUNES SAISON 2026 / 2027

Féminines jeunes : dates limites d'engagements

U9F/U11F jusqu'au **13/09** - pratique foot à 5.

U12F/U13F jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8.

U14F/U16F jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8.

U17F/U18F jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8.

Masculins jeunes : dates limites d'engagements

U7 : jusqu'au **13/09** – pratique foot à 4. Journée de rentrée le 26/09 sur 2 sites (secteur Nord et Sud)

U9 : jusqu'au **13/09** – pratique foot à 5. Journée de rentrée en intra-clubs (Organisation d'un entraînement ou plateau ouvert aux non licenciés), le 19/09.

U11 : jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8. Journée de rentrée le 12/09.

U13 : jusqu'au **30/08** – pratique foot à 8. 1^{ère} journée le 12/09.

U15 : jusqu'au **30/08** – championnat pratique foot à 8 et foot à 11. 1^{ère} journée débutera par la Coupe Occitanie début septembre.

U17 : jusqu'au **23/08** – championnat pratique foot à 8 et foot à 11. 1^{ère} journée débutera par la Coupe Occitanie début septembre.

TECHNIQUE :

PROGRAMME FORMATIONS SAISON 2026/2027 :

Les formations d'éducateurs en 2026 sont positionnées comme suit :

- CFI U6-U9 : samedis 14/11/26 et 05/12/26 – 9h-12h et 14h-17h à Pradines,
- CFI U10-U13 : samedis 03/10/26 et 31/10/26 – 9h-12h et 14h-17h à Mayrinhac-Lentour,
- CFI U14-U19 : samedis 21/11/26 et 12/12/26 – 9h-12h et 14h-17h à Anglars.

Les formations en 2027 sont positionnées comme suit :

- CFI U6-U9 : samedis 06/03/27 et 03/04/27 - 9h-12h et 14h-17h lieu à déterminer,
- CFI U10-U13 : samedis 06/03/27 et 27/03/27 - 9h-12h et 14h-17h à Pradines,
- CFI Seniors : samedis 30/01/27 et 27/02/27 – 9h-12h et 14h-17h à Lalbenque.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL
Le Football Lotois, une seule et même passion.

BAREME des FRAIS des OFFICIELS SAISON 2026/2027

FRAIS DE DEPLACEMENTS :

0,447 du Kilomètre (Trajet Aller + Retour)

Forfait Mission : 40€

INDEMNITE de MATCH

OBSERVATEURS & DELEGUES		Championnat + Coupes District	FRAIS ADMINISTRATIFS 15€*	
		Compétition	Arbitre Central	Arbitre Assistant
JEUNES	U14 & U15	Championnat + Coupes District	33 €	24 €
	U17	Championnat + Coupes District	33 €	24 €
	U19	Championnat + Coupes District	38 €	28 €
FEMININES		Championnat + Coupes District	50 €	29 €
SENIORS		Coupes District	55 €	29 €
		Championnat D1	55 €	75 € (Forfait)*
		Championnat D2	53 €	28 €
		Championnat D3 & D4	50 €	28 €
		Coupe France & Coupe Occitanie Tour District	55 €	38 €
		Futsal Féminines & Séniors 1/2 Journée	55 € (Forfait)*	
		Futsal Jeunes 1/2 Journée	48 € (Forfait)*	
		Tournoi Féminines Séniors 1/2 Journée	55 € (Forfait)*	
		Tournoi Féminines & Séniors Journée Complète	63 € (Forfait)*	
		Tournoi Jeunes 1/2 Journée	48 € (Forfait)*	
		Tournoi Jeunes Journée Complète	53 € (Forfait)*	
*FORFAIT INDEMNITE DE MATCH ET de DEPLACEMENT				
*OBSERVATEURS FRAIS ADMINISTRATIF & Km A+R				

RAPPEL : Formation Initiale en Arbitrage (FIA) – Saison 2026/2027 :

Le District du Lot de Football organise une Formation Initiale en Arbitrage (FIA) pour la saison 2026/2027. Cette formation est ouverte à toutes les personnes souhaitant devenir arbitre officiel et s'investit dans le football lotois.

Le samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026 toute la journée de 8 h à 17 h au complexe sportif de LHOSPITALET (46170).

Le samedi 10 octobre 2026 demi-journée de 8 h à 12 h au complexe sportif de LHOSPITALET (46170)

Le samedi 17 octobre 2026 toute la journée de 8 h à 18 h au siège du District du Lot de football à CAHORS (46000).

Les modalités d'inscription vous seront données ultérieurement.

COMITE DIRECTEUR

COMPTE RENDU

COMITE DIRECTEUR DU 4 JUIN 2026

Présents : Bernard BATS, Claudine VERMANDE, Jean Luc BOYER, Gilles ROQUES, Fanny VAYSSIERES, Robert NAVARRE, Frédéric ANDRES, Laurent IMPERIALE, Emma BESSIERES, Jean Michel FABRE, Damien HUG

Absents excusés : Marine GALTJIE, Yves ABITEBOUL, Sabien COUDERC, Gilles ESTIVAL, Pierre TERRE, Benoit DORIAC

Assistent : Fabien VIDAL, Véronique CROS

Validation à l'unanimité des présents du PV du comité directeur du 30 avril paru au PV N° 48 du 2 juin 2026.

Infos diverses :

- Validation du contrat d'alternance avec Louis Culliname
- Validation du statut des jeunes et des labels
 - o Label : Cahors et FCHQ ne sont pas éligibles
 - Fiègeac reçoit le label espoir féminin et le label Bronze chez les jeunes garçons
 - FCLF, label espoir
 - Marivalois Label excellence
- Il faut faire évoluer les statuts du District :
 - o Préciser que pour les jeunes U15 U17 c'est du foot à 11, quand il y a des équipes de foot à 8, les résultats sont gelés, ils ne comptent pas. Un forfait sur les deux dernières rencontres entraîne un forfait général comme chez les seniors. Le championnat est sur deux phases, mais c'est un seul et même championnat.
- Le comité directeur vote le principe d'avoir obligatoirement une équipe réserve pour les équipes 1 des clubs de D1.
- Le carton blanc sera généralisé sur toutes les compétitions de la LFO
- Toutes foot : 9 clubs engagés, 6 ont fait des actions. Sélectionnés au niveau du District les clubs de FCHQ, MARIVALOIS et Ségala foot vont percevoir 300€, si sélection en Ligue c'est 500€ de plus.
- Un club du Cantal souhaite engager une équipe féminine U14/U16 dans le Lot, Le district de football du Cantal, le comité directeur du Lot est OK.
- Validation du groupement Haut Célé/Ségala Foot/Maurs
- Le district du Lot a un partenariat avec le CDOS et le CDGES pour lutter contre les violences et les incivilités. Réunion le 24 juin.
- Réunion de prévention avant les finales avec la commission de médiation.

- Accession et rétrogradation :
 - o Accession en R3 : Valroc 1
 - o Accession en D1 : Bouriane et Marivalois
 - o Accession en D2 : Fons, Labastide Murat, Causse Limargue
 - o Accession en D3 : Cazals, ELVL, EMSC2, Payrignac
- Rétrogradations :
 - o En D2 : Ségala Foot
 - o En D3 : Puybrun Tauriac,
 - o En D4 : Cahors FC 3 (à la suite d'un forfait général descend de D2 en D4), Saint Germain, Cazillac

Examens des vœux des clubs

- **Haut Célé** : En D4, un remplaçant peut il faire la touche, avis favorable du Comité directeur, à présenter à l'AG.
- **Bégoux** : Souhaite des prolongations aux matchs de coupe : Vu les règlements FFF et ligue : pas de prolongations
 - o Calendrier sénior avec une trêve, pourquoi ne pas mettre une trêve chez les jeunes ? Pas possible car, dans la mesure du possible, les jeunes ne jouent pas pendant les vacances scolaires.
 - o Pendant la trêve hivernale futsal obligatoire pour les équipes de D1 et de D2.
 - o Est-il possible de ne pas mettre de matchs le weekend juste avant Noël ? OK Dans la mesure du possible, en fonction des contraintes du calendrier.
- **Mayrinhac/Saint Céré** : Est-il possible d'avoir une dérogation aux obligations pour les accessions quand il manque une équipe de U13 par exemple. Pourquoi ne pas envisager qu'un club a qui il manquerait une équipe de jeunes aurait une pénalité de 3 points par manquement, à l'étude.

Journée des débutants :

- On a eu un nombre important d'équipes manquantes. Pour la saison prochaine, les équipes engagées en début de saison qui ne participeront pas à la journée des débutants, seront considérées en forfait général.

Les 27 et 28 novembre le District du Lot recevra l'AMPDF (amicale des présidents de District) et en septembre, nous recevrons le comité de la Ligue d'Occitanie.

Le 10 juin, soirée de remise des diplômes aux éducateurs formés cette saison.

FIA le 15 et le 16 juin avec d'autres critères, à finaliser

Le 13 et 14 juin week-end PPF sélection

Le 25 juin action : du stade vers l'emploi, avec des demandeurs d'emploi et des recruteurs : matinée sport, et l'après midi recrutement (journée finalement annulée à la suite de la canicule)

U14 Territoire : Cahors/Pradine et VALROC/FCHQ

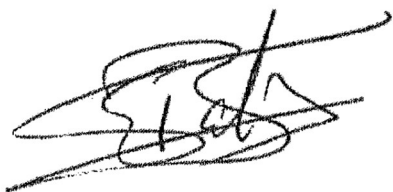
U16 Territoire : Figeac et Biars

U17 Territoire : Groupement Cahors Pradine

Arbitrage : 2 candidats ligue et un arbitre dans une filière spécifique des très jeunes (- de 15 ans)

Prochain Comité Directeur le 20 août.

B. BATS
Président du District

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. BATS'.

C. VERMANDE
Vice-Présidente
District du Lot de Football

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. VERMANDE'.